



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier, à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des Congrès de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 25

Date de convocation du Comité : 10 janvier 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	RIVIERE Marilyse	Syndicat de bassin Orbieu Jourres	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu	
	TEXIER Bruno	SIAH Berre et Rieu	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	DURAND Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline

M. GINIES Alain a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES, CONCERNANT UNE PRESTATION DE MENAGE DANS LES LOCAUX HEBERGEANT LE LES SYNDICATS ORBIEU JOURRES/ BERRE ET RIEU/CORBIERES MARITIMES

Le SMMAR et la commune de Thézan des Corbières ont signé une convention de mise à disposition des locaux, le 30/01/2014.

Le SMMAR a signé une convention avec les syndicats Orbieu Jourres et Berre et Rieu, pour la répartition des charges liées à l'occupation des locaux.

Il est proposé de faire un avenant à cette convention pour inclure une prestation de ménage à hauteur de 2 heures / semaine. De ce fait, ces 8h de ménage porteraient le loyer mensuel à 750 €.

Ce montant sera réparti avec les syndicats dans les mêmes conditions que la convention initiale signée le 23 janvier 2014 entre le SMMAR, le SIAH Berre et Rieu et le Syndicat de Bassin Orbieu Jourres (délibération n°24/2013).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

APPROUVE la convention entre la commune de Thézan des Corbières et le SMMAR

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention avec la mairie de Thézan des Corbières mais aussi l'avenant de la convention avec le SIAH Berre et Rieu et le Syndicat de Bassin Orbieu Jourres.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÈNASSI
Président du SMMAR

